

COMMUNE DE **SAINT-CERGUE** – MUNICIPALITE



PREAVIS MUNICIPAL No 2/2018

Demande de crédit de CHF 85'400 pour la participation, en tant que commune du cercle porteur DISREN, à la réalisation d'aménagement d'équipements touristiques aux Dappes pour CHF 4,2 Mio pour la Suisse et CHF 12,0 Mio pour la France.

Délégué municipal : Pierre Graber

Au conseil communal de Saint-Cergue

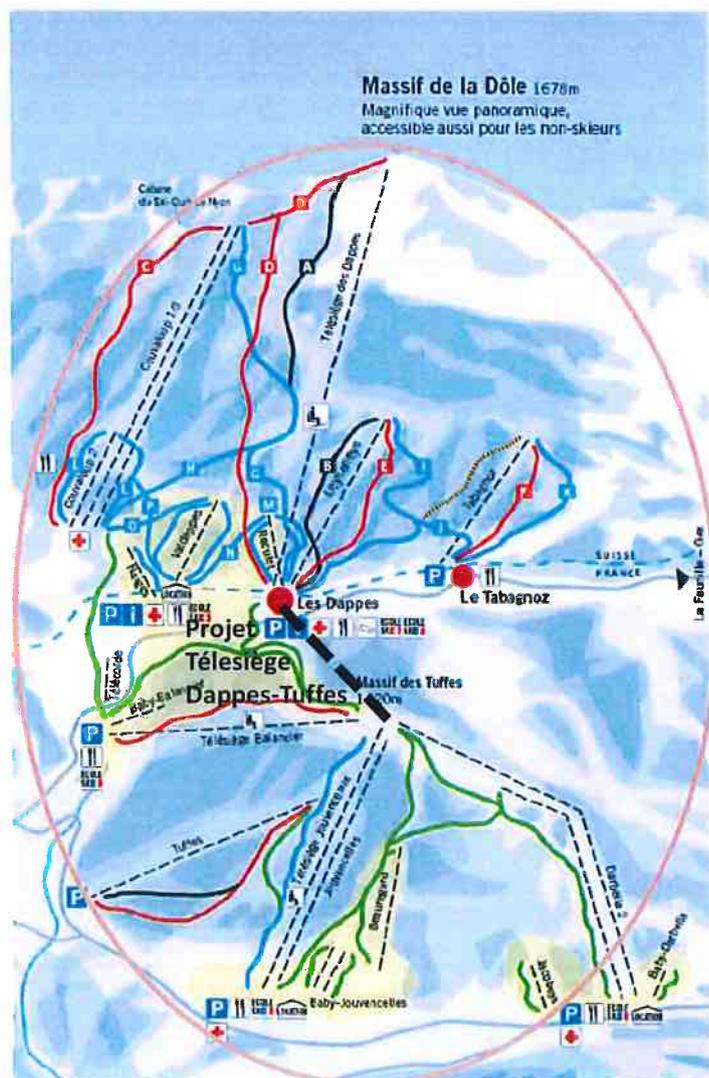
Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but de financer un nouveau projet d'aménagements aux Dappes. Ce projet franco-suisse prévoit l'installation d'un télésiège de retour Dappes-Tuffes, d'une maison d'accueil et d'un nouveau parking aux Dappes (voir annexe). La réalisation de ce projet, qui se situe majoritairement sur des parcelles propriété de la commune de Saint-Cergue, permettra de créer un massif de ski alpin unique depuis les installations des Jouvencelles jusqu'au sommet de la Dôle et fera de la zone des Dappes le point central des pistes de ski alpin de ce massif.

2. Exposé des motifs

Les installations de remontées mécaniques de la Dôle sont gérées depuis la saison 2016-2017 par la Société de gestion de la Station des Rousses (SOGESTAR). Pour se conformer à la législation suisse, la Sogestar a créé une succursale de droit suisse. Télé-Dôle SA a passé un contrat de location du domaine pour 27 années. Le Conseil Régional de Nyon (CR Nyon), dont St-Cergue fait partie, possède 86 % des actions Télé-Dôle SA. Le loyer pour les deux premières saisons oscille entre CHF 200'000 et CHF 280'000 selon le nombre de jours d'ouverture. Dès la saison 2018-2019, le loyer annuel passera à CHF 400'000 si le télésiège Dappes-Tuffes est réalisé.



Dès la saison 2019-2020, le loyer annuel passera à CHF 500'000 lorsque le bâtiment d'accueil des Dappes sera réalisé.

Différents investissements ont été identifiés afin de tirer parti de la réunion des deux massifs et de réaliser un massif de ski alpin unique. Une meilleure fréquentation du domaine est attendue lorsque ces réalisations seront faites, qui ajouteront de la valeur au domaine skiable, par l'amélioration de l'offre et la simplification des tarifs. Le potentiel de clientèle en séjour dans la station des Rousses (+ de 1 million de nuitées) ainsi que la clientèle suisse, familles et écoles constituent le public cible de la SOGESTAR.

La zone d'accueil des Dappes est appelée à devenir la porte d'entrée principale du domaine transfrontalier. Les conditions d'accueil sont aujourd'hui très vétustes. Ainsi les espaces extérieurs (parking) devront être réalisés en 2018 en même temps que l'installation du télésiège de retour Dappes-Tuffes. Le nombre de places de stationnement sera le même qu'actuellement, mais l'organisation et la qualité des aménagements seront différentes. Le bâtiment d'accueil sera réalisé en 2019 sur la base d'un concours d'architecture sur invitation. On notera que l'ensemble de ces équipements seront utiles pour le bon déroulement de deux épreuves des Jeux olympiques de la Jeunesse 2020 (JOJ) qui se dérouleront au stade des Tuffes situé à proximité.

Conformément au PPA de la Dôle, le jardin des neiges pourra être réalisé au niveau de l'espace de découverte des Leyseneys. Ce complément de réalisation permettra aux élèves, encadrés par l'école suisse de ski, de profiter du domaine de la Dôle jusqu'à présent réputé être difficilement accessible aux skieurs débutants.

Globalement l'opération s'inscrit dans les objectifs de la Confédération qui préconise la rationalisation et le rapprochement dans la gouvernance des remontées mécaniques afin de réaliser des économies d'échelle. Pour fixer les engagements contractuels qui ont été pris entre Télé-Dôle SA et la SOGESTAR, différents scénarios ont été explorés dans le contexte transfrontalier. Le mode de gouvernance choisi comprend une société d'exploitation (SOGESTAR) et deux propriétaires, Télé-Dôle SA pour le domaine suisse et le SMDT (Syndicat Mixte de Développement Touristique) pour le domaine français.

Les communes du district faisant partie du Conseil Régional de Nyon (CR Nyon) et ayant remis leurs actions sont actionnaires majoritaires à hauteur de 86 % de Télé-Dôle SA. Le reste des actions, soit 14 %, sont aux mains des actionnaires publics et privés non membres du CR Nyon (voir schéma de répartition à la page 4).

Investissements	Télé-Dôle	SMDT	CHF (TTC)
	CH	F	
Espaces extérieurs (parking)			1 020 000
Bâtiment accueil concours + réalisation			2 200 000
Espace de découverte des Leyseneys (piste débutant)			150 000
Requalification bâtiment Tabagnoz			200 000
Achat parcelle des Dappes			120 000
Signalétique, marketing, produits combinés			300 000
Système mains libres			180 000
Nouveau télésiège 4 places Dappes-Tuffes			12 024 300
Remplacement télésiège Jouvencelles (6 places)			
Aménagement de nouvelles pistes			
Piste de découverte Boarder cross			
TOTAL CH + F			16 194 300

Calendrier indicatif

Pour la partie suisse, le calendrier ci-dessous indique les principales échéances relatives à la réalisation des investissements.

	2018		2019		2020		2021	
	Janv-juin	Juillet-déc.	Janv-juin	Juillet-déc.	Janv-juin	Juillet-déc.	Janv-juin	Juillet-déc.
Investissements suisses								
Espaces extérieurs (parking)								
Bâtiment accueil concours								
Bâtiment accueil réalisation								
Requalif. Bâtiment Tabagnoz								
Espaces Leyseneys								
Signalétique, marketing								
Mains libres								

3. Plan de financement global**Les investissements franco-suisse à réaliser représentent 16,2 CHF Mio.**

Les partenaires français assurent pour leur part CHF 12,0 Mio (74 %). La part du financement de la partie suisse est de CHF 4,2 Mio (26 %). Il est prévu de financer ce montant de 4,2 Mio à raison de 2,5 Mio par la région, le reste, soit 1,7 CHF Mio, sera financé par des subventions en provenance de la LADE, du FRET et des fonds Interreg suisses.

	DISREN	DISREN		Total
	Commune	Communes	Fonds tiers	CHF (TTC)
	Cercle porteur A	Cercle porteur B	Actionnaires privés	
	Saint-Cergue	Cercle solidaire A et B		
Investissements CH				
CR Nyon/TéléDôle + actionnaires privés	85 400	2 047 400	347 200	2 480 000
Subventions				
LADE-LPR			880 000	
FRET			520 000	1 690 000
Interreg CH			220 000	
Sofren			70 000	
TOTAL CH				4 170 000
Investissements F				
SMDT Les Rousses F			12 024 300	12 024 300
TOTAL CH + F				16 194 300

Taux de change appliqué : 1,1664 CHF/Euro

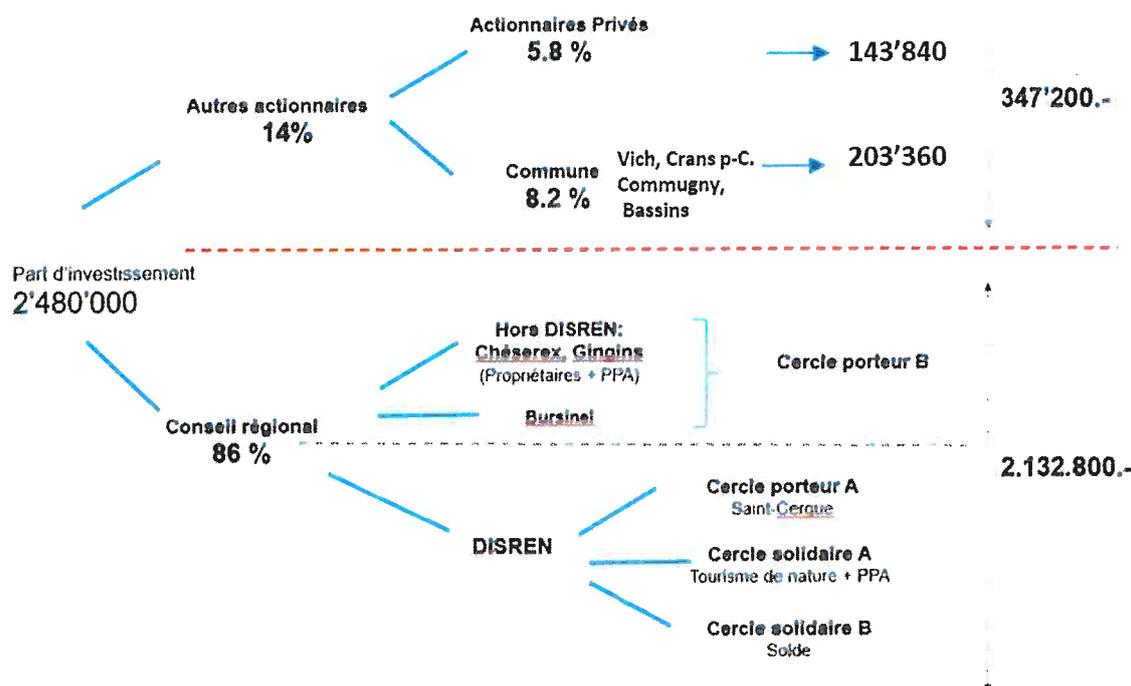


Schéma de financement public de l'investissement total de CHF 2'480'000 selon mécanisme DISREN (www.regionyon.ch/disren). La somme de CHF 2'132'800 sera financée par les cercles porteurs A et B et solidaires A et B. Les privés et les communes actionnaires de TéléDôle SA, ne faisant pas partie du Conseil Régional de Nyon, devront financer CHF 347'200, répartis au prorata du nombre d'actions.

4. Plan de financement régional DISREN

Ce projet est un **projet régional** ce qui justifie son financement par la région représentée par le Conseil Régional de Nyon et doit être financé par le mécanisme de financement solidaire régional DISREN. L'énorme avantage de ce mode de financement par la région est l'accès aux subventions nationales et cantonales, appelées fonds tiers qui représentent 1,7 Mio sur 4,2 Mio à la charge de la région (86 %).

Les contributions des communes solidaires sont alimentées par un fond solidaire DISREN correspondant à un point d'impôt communal/an. Ces communes solidaires n'ont pas besoin de passer devant leur conseil communal pour financer les projets proposés par le CR de Nyon. Le règlement du DISREN veut que chaque projet soit porté par une ou plusieurs communes qui constituent le cercle porteur. Saint-Cergue est commune territoriale, propriétaire des parcelles concernées par ce projet et commune signataire du PPA de la Dôle. Cette dernière ne tire pas de bénéfices directs, mais indirects. L'étude G2A a montré l'importance de ce massif pour l'économie touristique de St-Cergue qui concernerait au moins 80 opérateurs (http://www.regionyon.ch/doc/references/#lien_tourisme). À ce titre, la commune de Saint-Cergue assume le rôle de commune porteuse de ce projet dans le mécanisme de financement DISREN. Les autres communes signataires du PPA sont soit des communes territoriales qui n'ont pas adhéré au DISREN (Gingins et Chéserey), soit une commune agricole (La Rippe) désireuse de ne contribuer que solidairement par le DISREN à ce projet. Bursinel n'a pas d'action Télé-Dôle, mais est actionnaire à travers le CR de Nyon.

La municipalité de St-Cergue adhère totalement aux besoins de développements des infrastructures touristiques du massif de la Dôle. En tant qu'actionnaire de TéléDôle SA, la commune de St-Cergue deviendra copropriétaire de ces futurs aménagements.

Pour le 14 % restant, le Conseil d'administration de Télé-Dôle devra approcher les communes non membres du Conseil régional et qui ont conservé leurs actions (Commugny, Crans-près-Céligny, Bassins et Vich), ainsi que les actionnaires privés.

Télé-Dôle approchera aussi les communes non membres et non-actionnaires de Céligny (GE), Bogis-Bossey et Essertines-sur-Rolle pour solliciter une participation financière.

5. Plan de financement communal

Comme indiqué déjà lors du dernier conseil communal, la municipalité de St-Cergue a décidé de se dessaisir de deux parcelles aux Dappes :

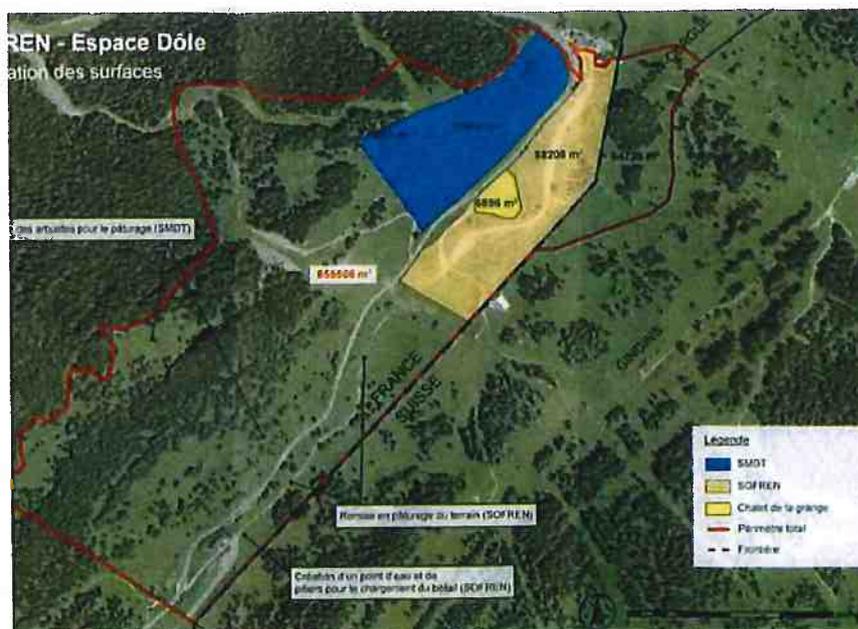
1. **Parking des Dappes actuel**

La parcelle qui comprend l'ancien parking des Dappes sur une parcelle de 88 208 m² (en jaune foncé sur l'ortho photo ci-dessous) à la vente pour CHF 100'000 à Télé-Dôle SA, qui est intéressée à l'acquérir par l'intermédiaire de la SOFREN, afin d'avoir la maîtrise totale du foncier pour ce projet. Ce montant sera affecté à réserve, au bilan et le coût du produit de la vente financera notre participation en qualité d'unique commune du cercle porteur, conditions *sine qua non* pour que ce projet se réalise. La vente de cette parcelle est donc conditionnée à la réalisation de ce futur projet et, comme expliqué plus haut, à l'acceptation de notre participation à ce projet par notre conseil communal. Les compétences financières de la municipalité autorisent cette vente (Autorisation d'aliénation pour CHF 600'000 selon préavis communal Préavis 09/2016).

2. **Buvette d'alpage « La Grange des Dappes »**

La municipalité est aussi en tractations pour la vente du chalet d'alpage « La Grange des Dappes » à notre actuel locataire (parcelle en jaune clair sur le plan ci-dessous).

Ces ventes vont permettre des entrées de trésorerie. La municipalité propose d'investir la majeure partie du produit de la vente du parking des Dappes, soit CHF 85'400 dans ce projet.



6. Conclusions

Cet investissement vient boucler un cycle de négociations avec les partenaires français qui a été bien négocié par le partenariat CR de Nyon, Télé-Dôle, Saint-Cergue. Le contrat de location à la SOGESTAR garantit un loyer substantiel sur le long terme et qui permet à Télé-Dôle d'assurer ses charges de propriétaire, de rembourser ses dettes et de mettre quelques moyens de côté pour faire face aux besoins de renouvellement progressif des installations.

Ces nouveaux investissements vont permettre de pérenniser et consolider ce massif de ski alpin et ainsi d'éviter le scénario catastrophe consistant à la faillite de Télé-Dôle, son démantèlement, le remboursement des prêts et des cautionnements obtenus en absence de rentrée de loyer.

Notre contribution aux investissements est relativement modeste en comparaison de la partie française qui assure plus de 12 Mio d'investissements constituant en cela un gage illustrant combien le maintien de ces installations est vital pour la station des Rousses.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la municipalité No 2/2018,
Où le rapport de la commission des finances,
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.,

DECIDE

d'autoriser la municipalité à investir CHF 85'400 TTC pour la participation, en tant que commune du cercle porteur DISREN, à la réalisation d'aménagement d'équipements touristiques aux Dappes pour CHF 4,2 Mio pour la Suisse et CHF 12,0 Mio pour la France.

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 85'400 TTC

de financer ce montant par la trésorerie courante

d'amortir l'investissement en une fois, par prélèvement sur le fonds de réserve au bilan 9282.01 Investissement et amortissements futurs.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 5 février 2018

Au nom de la municipalité

Le Syndic


P. Graber



La Secrétaire


J. Carriot

Annexe : Avant-projet du futur site de ski alpin des Dappes.

Les espaces extérieurs (parking [] devront être réalisés en 2018 simultanément avec la réalisation du télésiège Dappes-Tuffes (②). Le nombre de places de stationnement sera le même qu'actuellement (objectif de développer les transports en commun), mais l'aménagement sera différent afin d'améliorer le confort et la sécurité. Le bâtiment d'accueil (③) devra être réalisé en 2019.

